

# LIVRET D'ACCUEIL

*Parce que nos évidences ne sont pas celles des autres,  
quelques pistes de réflexions, d'échanges...*



Ce document vous est proposé pour vous aider à préciser les modalités d'accueil de l'enfant...

## L'ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :



## LA FAMILLE

PÈRE :

MÈRE :

FRÈRE(S) & SOEUR(S) *(prénoms et âges)* :



## AUTRES PERSONNES SUCEPTIBLES DE VENIR CHERCHER L'ENFANT

PRÉNOM(S) NOM(S) + RELATION AVEC L'ENFANT :



## L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

NOM :

PRÉNOM :

COMMENT L'ENFANT PEUT L'APPELER :



## LA FAMILLE DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

SON (SA) CONJOINT(E), PRÉNOM :

COMMENT L'ENFANT PEUT L'APPELER :

LES ENFANTS DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :



L'ENFANT EST SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)



PRÉSENCE D'ANIMAUX AU DOMICILE DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

OUI      NON

SI OUI LEQUEL / LESQUELS :

NOM DE L'ANIMAL / ANIMAUX :



 UN ENFANT NE DOIT JAMAIS RESTER SEUL EN PRESENCE D'UN ANIMAL

PRÉSENCE D'ANIMAUX CHEZ L'ENFANT :

OUI      NON

SI OUI LEQUEL / LESQUELS :

NOM DE L'ANIMAL / ANIMAUX :



## POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Dans l'intérêt de l'enfant, il est important d'aborder tout ce qui fera son quotidien afin qu'il perçoive **une continuité** entre sa vie à la maison et chez l'assistant(e) maternel(le).

Cependant, celui-ci (celle-ci) ne pourra peut-être pas répondre à tous les désirs des parents...

L'enfant va devoir **s'adapter** à un nouveau lieu de vie différent et complémentaire.

Parents et assistant(e) maternel(le) vont **l'aider** :

- en lui parlant progressivement du changement,
- en l'accompagnant dans le lieu où il sera accueilli.

Prenez le temps de **faire connaissance**, d'instaurer un climat de **confiance** et de **respect mutuel**.

Ce livret d'accueil est une **invitation au dialogue** entre parent(s) et assistant(e) maternel(le).

Il vous permet d'échanger sur les habitudes de vie de l'enfant.

Il doit être **paraphé** et **signé** des deux parties.

Il est recommandé de le réactualiser par écrit régulièrement à l'initiative des deux parties.

## PÉRIODE D'ADAPTATION



La période d'adaptation permet à chacun (enfant, parent et assistant(e) maternel(le)) de prendre ses repères et d'apprendre à se faire confiance.

Elle fait partie de la période d'essai, elle est rémunérée et ne peut excéder un mois à partir du moment où l'enfant est confié à l'assistant(e) maternel(le).

RYTHME ET FRÉQUENCE DES PREMIÈRES RENCONTRES

## ÉCHANGES QUOTIDIENS

Les parents et l'assistant(e) maternel(le) **s'informent mutuellement** du quotidien et des événements de la vie de l'enfant. (Activités d'éveils, diversification alimentaire, propreté...).

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS CES ÉCHANGES AU QUOTIDIEN ?

PAR ORAL

PAR UN CAHIER DE VIE

AUTRE (veuillez préciser) :



## L'ALIMENTATION DE L'ENFANT



L'enfant découvre la nourriture avec tous ses sens et aime manger avec ses doigts.

L'assistant(e) maternel(le) veille à l'hygiène des mains de chacun.

L'assistant(e) maternel(le) ne force jamais un enfant à manger.

L'assistant(e) maternel(le) informe les parents des repas que l'enfant a pris dans la journée.

ALLAITEMENT (ORGANISATION ET MISE EN PLACE) :

BIBERONS : TYPE DE LAIT

NOMBRE / JOUR

MODE DE PRÉPARATION

DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE :

QUI FOURNIT LES REPAS ? PARENTS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

CUISINE MAISON PETITS POTS

REPAS MIXÉS PETITS MORCEAUX

VOTRE ENFANT A-T'IL DES HABITUDES ALIMENTAIRES, DES RITES PARTICULIERS AUTOUR DES REPAS ?

A-T'IL DES GOÛTS PARTICULIERS OU DES REFUS ALIMENTAIRES ?

A-T'IL DES ALLERGIES, UN RÉGIME PARTICULIER ?

QUEL COMPORTEMENT J'ADOpte SI L'ENFANT REFUSE DE MANGER, NE TERMINE PAS SON ASSIETTE, N'AIME PAS ?

PARENTS :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

REMARQUES

PARENTS :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

## LE SOMMEIL SON RYTHME, SES BESOINS



Le sommeil favorise la **croissance** et le **développement** de l'enfant. Il est important de le respecter.

LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE SOMMEIL

À LA MAISON :

CHEZ L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

SES SIGNES DE FATIGUE :

SES RITUELS POUR S'ENDORMIR :

A-T-IL UN DOUDOU, UNE TÉTINE ?

SES HABITUDES DE RÉVEIL :

AUTRES (*veuillez préciser*) :



**POUR TOUTES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE COUCHAGE (MATELAS SURÉLEVÉ, COUCHÉ SUR LE DOS, SIESTE...) SE RÉFÉRER AUX CONSIGNES DE VOTRE PMI.**

## L'HYGIÈNE ET LA PROPRETÉ



### L'ACQUISITION DE LA PROPRETÉ

Généralement l'acquisition de la propreté se fait entre 18 mois et 3 ans. Le bon moment est celui où votre enfant est psychologiquement et physiologiquement prêt, il doit surtout en avoir envie.

Les parents et le/la professionnel(le) réfléchiront ensemble à la manière d'aborder cette nouvelle étape.

PETITS PLUS :

**Parents, pensez à laisser chez votre assistant(e) maternel(le) au moins une tenue de rechange complète, adaptée à l'âge de l'enfant et à la saison.**

**Pour favoriser l'autonomie de votre enfant proposez-lui des vêtements faciles à enlever (éviter bretelles, ceintures et bodys).**

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS :

- L'enfant arrive avec des vêtements et une couche propre, et repart avec une couche propre.
- Le moment du change est un temps privilégié, qui doit respecter l'intimité de l'enfant. Il est conseillé de ne pas utiliser de lingettes, sauf de façon très occasionnelle. Le bain, quant à lui, est un plaisir que l'enfant partage avec ses parents.
- Les jeux et les jouets doivent être nettoyés régulièrement. Les pièces de vie doivent l'être quotidiennement. Pour veiller à la qualité de l'air, les espaces de vie doivent être convenablement aérés.

REMARQUES

PARENTS :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

## ÉVEIL & ÉPANOUISSMENT



L'assistant(e) maternel(le) a pour rôle de favoriser l'épanouissement de l'enfant et de proposer différents temps d'éveil en fonction de son développement et de ses centres d'intérêts.

QUELS TYPES D'ACTIVITÉS PROPOSEZ-VOUS À LA MAISON ?

LES PROPOSITIONS DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

ACTIVITÉS MANUELLES,  
GOMMETTES, MODELAGE,  
PEINTURE, JARDINAGE, PUZZLES,  
ENCASTREMENT, CUISINE

RELAXATION,  
PARCOURS DE MOTRICITÉ,  
MARIONNETTES,  
DÉGUISEMENTS

JEUX D'IMITATION,  
DE CONSTRUCTION,  
D'EXTÉRIEURS

CHANTS,  
COMPTINES,  
MUSIQUE, DANSE,  
LIVRES



## TRAJETS



DANS QUEL CADRE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) SERA-T-IL(ELLE) AMENER À FAIRE DES TRAJETS :

ÉCOLE      RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

AUTRES (*veuillez préciser*) :

COMMENT ?

À PIED      EN VOITURE      EN TRANSPORT EN COMMUN

Pour rappel : l'assistant(e) maternel(le) doit souscrire à une assurance professionnelle pour le transport des enfants accueillis. Il(elle) doit avoir une autorisation écrite des parents.

REMARQUES

PARENTS :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :



## SANTÉ & SOINS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour que votre enfant soit admis en crèche ou dans les autres collectivités d'enfants (école, centre de loisirs, colonie, garde par un(e) assistant(e) maternel(le)...), vous devez présenter les pages vaccination du carnet de santé (fournir une photocopie) ou un document signé par un professionnel de santé autorisé à pratiquer les vaccinations et attestant de la réalisation des vaccinations obligatoires en fonction de l'âge de votre enfant.

POUR QUEL TYPE DE MALADIE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) REFUSE T'ELLE L'ENFANT :

Il est souhaitable de donner les traitements médicaux en dehors des heures de garde, sinon se rapprocher de la PMI pour plus renseignements.

Ne pas oublier de faire une autorisation jointe au contrat faisant référence aux personnes à contacter en cas de maladie ou d'urgence. Les assistant(e)s maternel(le)s doivent avoir à leur disposition la liste des numéros d'urgence à contacter.

## REMARQUES

PARENTS :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

## LES ATTITUDES ÉDUCATIVES

QUELLE ATTITUDE ADOPTEZ-VOUS POUR FAIRE RESPECTER LES CONSIGNES ET LIMITES ?

PARENTS :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

COMMENT RÉAGISSEZ-VOUS FACE AUX DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS DE DÉTRESSE DE L'ENFANT : PLEURS, COLÈRE, MORSURE, AGRESSIVITÉ...

PARENTS :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

QUELLE IMPORTANCE DONNE-T-ON À LA POLITESSE ? (BONJOUR, MERCI, EMBRASSER...)

PARENTS :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

## LES ATTITUDES ÉDUCATIVES...

PARENTS (L'AUTORITÉ, LES CÂLINS, LES BISOUS) :

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) (LES JOUETS DE VOS ENFANTS, LES PIÈCES DE LA MAISON) :

RAPPEL :

**«Pas d'écran avant 3 ans»**

Pour le CSA, le ministère de la Santé et plusieurs experts, **la télévision mais aussi le smartphone ou la tablette...** ne sont pas adaptés aux enfants de moins de 3 ans, même lorsqu'il s'agit de programmes qui s'adressent spécifiquement à eux.



## AUTRES ÉLÉMENTS À PRÉCISER

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

L'ENGAGEMENT :

Livret d'accueil établi d'un commun accord par les parents et l'assistant(e) maternel(le).

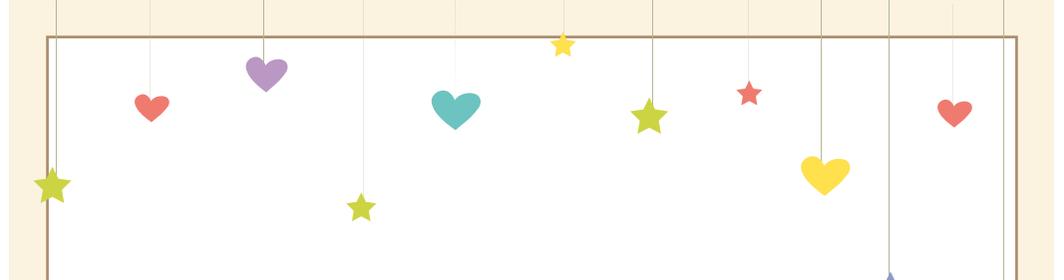
Lu et approuvé, le

Signatures

La mère

Le père

L'assistant(e) maternel(le)



## LA COMMUNICATION EST LA BASE DE TOUTE RELATION, ELLE EST LE POINT CLÉ D'UNE BONNE ENTENTE

### Quelques conseils :

Privilégier une communication orale et de proximité quotidienne.

En cas de désaccord, si l'assistant(e) maternel(le) ou les parents ont quelque chose d'important à dire, il est préférable de choisir un moment calme sans la présence des enfants afin d'en discuter.

Utiliser la communication par SMS, e-mail... avec modération.

Utiliser les réseaux sociaux avec précaution, ne jamais communiquer les noms ou situations impliquant nominativement les parents, les enfants ou l'assistant(e) maternel(le).

**Les parents** veillent à respecter la vie privée de l'assistant(e) maternel(le) et son lieu de vie.

Lors du départ des enfants, ils ne font pas durer de façon excessive les échanges d'information sur la journée et restent respectueux des horaires...

**L'assistant(e) maternel(le)** informe les parents du déroulé de la journée : repas, sommeil, activités réalisées, humeur générale... Il ou elle peut également proposer un cahier de liaison avec des informations générales sur la journée.

Si l'assistant(e) maternel(le) ressent le besoin de parler à une collègue de travail des difficultés qu'elle rencontre avec l'un des enfants qu'elle accueille, elle ne mentionnera jamais le nom de cet enfant ni celui de sa famille.

